

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU PARC NATUREL REGIONAL DU LUBERON SEANCE DU 26 NOVEMBRE 2024

Envoyé en préfecture le 11/12/2024

Reçu en préfecture le 11/12/2024

Publié le

ID : 084-258402346-20241126-2024CS71-DE

Date de la convocation 20 novembre 2024
Présidente Dominique SANTONI
Secrétaire de séance

Membres syndicaux titulaires en exercice :	101
Nombre de votes :	71

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six novembre à seize heures, les Membres du Comité Syndical du Parc naturel régional du Luberon, dûment convoqués par lettre du vingt novembre deux mille vingt-quatre, se sont réunis sous la présidence de Mme Dominique SANTONI à la Maison du Parc du Luberon.

COMITE SYNDICAL, ETAIENT PRESENTS :

Communes	Membres titulaires	Membres suppléants	Communes	Membres titulaires	Membres suppléants
ANSOUIS	M. CAVALIER ☒	D. VERKIN ☐	JOUCAS	A. POZZO ☒	O. LAUBRON ☐
APT	G. LETTERON ☒	E. NDIOUR ☐	B. JOURDANS	M. BESTAGNO ☒	B. VINCENT ☐
AUBENAS	R. PETIET ☐	M. PASCAL ☐	BASTIDONNE	J. DECUIGNIERES ☒	Suppléant ☐
AURIBEAU	V. DEMEYERE ☐	R. CICERO ☐	BRILLANNE	S. CAIRE ☐	C. RENARD ☐
BEAUMONT	G. PINGUET ☒	X. ROUMANIE ☐	TOUR D'AIGUES	G. GERMAIN ☒	M. DOMEIZEL ☐
BONNIEUX	P. RAGOT ☐	C. CHEVALIER ☒	LACOSTE	A. MORETTI ☐	M. PAQUIN ☒
BUOUX	L. MORARD ☐	R. LANDIER ☐	LAGARDE	S. FOUVET ☐	B. BONNET ☐
CABRIERES D'AIGUES	P. PEYTHIEUX ☒	G. JEAN ☐	LAGNES	V. MILESI ☐	J. GRANGIER ☐
CABRIERES D'AVIGNON	D. CRESP ☒	S. POURCEL ☐	LAURIS	S. VANNEYRE ☒	T. DERNIS ☐
CADENET	M. JAUBERT ☒	V. BOISGARD ☐	BEAUMETTES	J. MACHEFER ☒	E. PAGUET ☐
CASENEUVE	H. BLEUZEN ☐		TAILLADES	B. LOISEL MONTAGNE ☐	JL. DELPIANO ☐
CAVAILLON	P. COURTECUISE ☒	JP. RIVET ☐	LIMANS	C. MOSTEIRO ☐	J. CHAUD ☐
CERESTE	P. FRIMAS ☒	D. ROQUES ☐	LIoux	T. GARCIN ☐	G. CLOP ☐
CHEVAL BLANC	S. TROUSSE ☐	MT. NEMROD ☐	LOURMARIN	JP. PETTAVINO ☐	A. LE BARON ☐
CORBIERES	JL. MIOLA ☐	M. LE GENDRE ☐	LURS	K. MASSE ☐	J. LADET ☐
CUCURON	P. ANGELETTI ☐	T. BENOIT ☐	MANOSQUE	V. PEISSON ☒	I. EL OUADGHIRI ☐
DAUPHIN	T. RICHARME ☐	C. DENIS ☐	MAUBEC	JF. DUBOIS ☐	JL. BOQUIS ☐
FORCALQUIER	E. LUTHRINGER ☐	M. DALMASSO ☐	MENERBES	P. MERLE ☐	E. ARIAS ☐
GARGAS	L. GARCIA ☐	C. MIETZKER ☐	MERINDOL	M. SUEUR ☒	S. KERMARREC ☐
GORDES	R. KITAEFF ☐	R. FERRARI ☐	MIRABEAU	L. DE LUZE ☐	B. LABBAYE ☐
GOULT	M. CHABAUD ☒	JC. DONGUY ☐	MONTFURON	S. D'APUZZO ☒	G. GUILLOT ☐
GRAMBOIS	A. FERETTI ☒	G. MAZEL ☐	MONTJUSTIN	J. PELLEGRIN ☐	M. GUIBERT ☐
MURS	C. NOLLET ☐	ME. PETIT DE LA RODIERE ☐	ST MAIME	D. CHAMPOURLIER ☐	N. DE CLERCQ ☐
NIOZELLES	J. PENZA ☒	M. LAGRANGE ☐	ST MARTIN CASTILLON	C. CARBONNEL ☒	L. BERTEL ☐
OPPEDE	JP. GERAULT ☐	Y. POBES ☐	ST MARTIN BRASQUE	P. VARAIRE ☐	J. RICHAUD ☐
OPPEDETTE	G. BALLIN ☐	F. MORSEL ☐	ST MARTIN EAUX	ME. CHRISOSTOME ☐	R. POCHET ☐
PERTUIS	V. BARDISA ☐	V. LEGRAND ☐	ST MICHEL L'OBS.	B. TERRASSON ☒	P. RIERA ☐
PEYPIN D'AIGUES	A. SCARDAMAGLIA ☒	S. RAKOWITZ ☐	ST PANTALEON	L. MILLE ☐	A. GARRETA ☒
PIERRERUE	K. ROLANDO ☐	A. GUERRINI ☐	ST SATURNIN	G. LANDRIEU ☒	M. AUGIER ☐
PIERREVERT	B. BRIFFAULT ☐	JP. FONTANA ☐	SANNES	P. COPETE ☐	B. BARNOUIN ☐
PUGET	A. HELL ☐	A. JEAN ☐	SIGONCE	M. BOTTERO ☒	J. BELZUNCE ☐
PUYVERT	Y. PRIMO ☐	C. MOUREY ☐	SIVERGUES	D. PESSEMESSSE-HOLDOWICZ ☐	S. STEINLE ☒
REILLANNE	M. ANDLAUER ☐	F. GERVAIS-BRIAND ☐	VACHERES	S. ILOVAISKY-CANO ☐	J. REYNIER ☐
REVEST DES B	M. GASQUET ☐	J. MONTA ☐	VIENS	V. DARGERIE ☒	I. HOANG ☐
ROBION	M. NOUVEAU ☐	A. LARGERON ☐	VILLARS	P. EVEN ☒	M. VANEL ☐
ROUSSILLON	M. MALIVEL ☐	L. TRIBOLLET ☒	VILLELAURE	R. ROUZET ☐	C. BERTON ☐
RUSTREL	AM. LOISON ☐	G. PEY ☒	VILLEMUS	P. POURCIN ☐	F. BERNINI ☐
SAIGNON	F. DUPOUX ☐	C. SLEK ☐	VILLENEUVE	R. GIRAUD ☒	I. FILHOL ☐
SAINTE-TULLE	G. FAUCOUNNEAU ☐	R. CERCIELLO ☐	VOLX	C. GAY ☐	P. DAUMAS ☐

Envoyé en préfecture le 11/12/2024

Reçu en préfecture le 11/12/2024

COMITE SYNDICAL, POUVOIRS :

Publié le

ID : 084-258402346-20241126-2024CS71-DE

Membres titulaires absents	Absences + excusés	Pouvoir le cas échéant à	Membres titulaires absents	Absences + excusés	Pouvoir le cas échéant à
V. DEMEYERE (Auribeau)	☒	G. LETTERON (Apt)	P. MERLE (Ménerbes)	☒	V. PEISSON (Manosque)
R. PETIET (Aubenas les Alpes)	☒	V. PEISSON (Manosque)	C. NOLLET (Murs)	☒	V. DARGER (Viens)
G. PINGUET (Beaumont de Pertuis)	☒	L. GARCIA (Gargas)	Jean-Pierre GERAULT (Oppède)	☒	S. TROUSSE (Cheval-Blanc)
D. CRESP (Cabrières d'Avignon)	☒	P. COURTECUISE (Cavaillon)	G. BALLIN (Oppédette)	☒	A. SCARDAMAGLIA (Peypin d'Aigues)
P. FRIMAS (Cereste)	☒	P. COURTECUISE (Cavaillon)	P. VARAIRE (St Martin de la Brasque)	☒	C. CARBONNEL (St Martin de Castillon)
E. LUTHRINGER (Forcalquier)	☒	V. DARGER (Viens)	L. MILLE (St Pantaleon)	☒	C. CARBONNEL (St Martin de Castillon)
E. LEON (Bastidonne)	☒	G. GERMAIN (La Tour d'Aigues)	G. LANDRIEU (St Saturnin les Apt)	☒	P. EVEN (Villars)
S. VANNEYRE (Lauris)	☒	M. CAVALIER (Ansouis)	P. COPETE (Sannes)	☒	S. CAIRE (Brillanne)
J. MACHEFER (Beaumettes)	☒	G. LETTERON (Apt)	S. ILOVAISKY-CANO (Vachères)	☒	S. CAIRE (Brillanne)
B. LOISEL MONTAGNE (Taillades)	☒	S. TROUSSE (Cheval-Blanc)	R. GIRAUD (Villeneuve)	☒	M. BOTERO (Sigonce)
C. MOSTEIRO (Limans)	☒	L. GARCIA (Gargas)	C. GAY (Volx)	☒	B. TERRASSON (St Michel l'Observatoire)

COLLEGE DES CONSEILS DEPARTEMENTAUX DU VAUCLUSE, ETAIENT PRESENTS :

Membres titulaires		Membres suppléants	
Elisabeth AMOROS	☒	Christian MOUNIER	☐
Suzanne BOUCHET	☐	Marielle FABRE	☐
Florelle NOUGUIER	☐	Nicolas HUMBERT	☐
Dominique SANTONI	☒	Patrick MERLE	☐
Jean-François LOVISOLO	☐	Fabrice MARTINEZ-TOCABENS	☐
Noëlle TRINQUIER	☒	Myriam SILEM	☐

COLLEGE DES CONSEILS DEPARTEMENTAUX DU VAUCLUSE, POUVOIRS :

Membres titulaires absents	Absences + excusés	Pouvoir le cas échéant à	Membres titulaires absents	Absences + excusés	Pouvoir le cas échéant à
Dominique SANTONI	☒	Elisabeth AMOROS		☐	
Jean-François LOVISOLO	☒	Noëlle TRINQUIER		☐	

COLLEGE DES CONSEILS DEPARTEMENTAUX DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE, ETAIENT PRESENTS :

Membres titulaires		Membres suppléants	
Marion MAGNAN	☐	Michel DALMASSO	☐
Laurie SARDELLA	☐	Jacques BRES	☐
Elisabeth JACQUES	☐	Camille GALTIER	☐

COLLEGE DES CONSEILS DEPARTEMENTAUX DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE, POUVOIRS :

Membres titulaires absents	Absences + excusés	Pouvoir le cas échéant à	Membres titulaires absents	Absences + excusés	Pouvoir le cas échéant à
	☐			☐	

COLLEGE DU CONSEIL REGIONAL PROVENCE ALPES COTE D'AZUR, ETAIENT PRESENTS :

Membres titulaires		Membres suppléants	
Christophe MADROLLE	☐	Jean-Pierre SERRUS	☐
Jacqueline BOUYAC	☐	Anne CLAUDIUS-PETIT	☐
Georges BOTELLA	☐	Bénédicte MARTIN	☐
Jean-Pierre RICHARD	☒	Ludovic PERNEY	☐
Jean AILLAUD	☒	Claire ARAGONES	☒
Solange PONCHON	☐	Georges CRISTIANI	☐
Cyril JUGLARET	☐	Sylvaine DI CARO	☐
Christian GIRARD	☐	Thierry D'AIGREMONT	☐
Valérie DELPECH	☐	Bénédicte AUZANOT	☐

COLLEGE DU CONSEIL REGIONAL PROVENCE ALPES COTE D'AZUR, POUVOIRS :

Membres titulaires absents	Absences + excusés	Pouvoir le cas échéant à	Membres titulaires absents	Absences + excusés	Pouvoir le cas échéant à
Georges BOTELLA	☒	Jean AILLAUD		☐	
Solange PONCHON	☒	Jean AILLAUD		☐	

Envoyé en préfecture le 11/12/2024

Reçu en préfecture le 11/12/2024

Publié le

ID : 084-258402346-20241126-2024CS71-DE

COMMUNAUTES DE COMMUNES ET COMMUNAUTES D'AGGLOMERATION

Document PRESENTS :

EPCI	Membres titulaires		Membres suppléants	
CCPAL	Frédéric SACCO	☒	Christian BELLOT	☐
COTELUB	Catherine SERRA	☐	Jean-Marc BRABANT	☐
DLVA	Gilles MEGIS	☐	Jérôme DUBOIS	☐
CCPFML	Christian CHIAPELLA	☒	Nadine CURNIER	☐
LMV	Jean-Philippe RIVET	☐	Claire ARAGONES	☐
EPCI INVITES (sans voix délibérative)				
HPPB	Jacques DEPIEDS	☐		
Métropole Aix-Marseille-Provence	Martine VASSAL	☐		

COMMUNAUTES DE COMMUNES ET COMMUNAUTES D'AGGLOMERATION, POUVOIRS :

Membres titulaires absents	Absences + excusés	Pouvoir le cas échéant à	Membres titulaires absents	Absences + excusés	Pouvoir le cas échéant à
F. SACCO (CCPAL)	☒	C. CHIAPELLA (CCPFML)		☐	
JP RIVET (LMV)	☒	C. CHIAPELLA (CCPFML)		☐	
	☐			☐	
	☐			☐	

ORGANISMES ASSOCIES (sans voix délibérante)

Président honoraire	Jean-Louis JOSEPH	☐
Conseil Economique et social	Georgia LAMBERTIN	☐
Chambre d'agriculture Vaucluse	Joël BOUSCARLE	☐
Chambre d'agriculture Alpes de Haute Provence	Sandrine FAUCOU	☐
Chambre d'agriculture Alpes de Haute Provence	Gilbert GOLETTI	☐
Chambre de commerce Vaucluse	Xavier MATHIEU	☐
Chambre de commerce Alpes de Haute Provence	Henri DAMIA	☐
Chambre des métiers Vaucluse	Didier GARCIA	☐
Conseil scientifique	Thierry TATONI	☐
SM d'Aménagement et de Valorisation Forestière 84		☐
SM d'Aménagement de la Vallée de la Durance		☐

INVITES

SOUS-PREFECTURE APT	Christine HACQUES	☐
SOUS PREFECTURE FORCALQUIER	Marie-Paule DEMIGUEL	☐
DREAL PACA	François-Xavier GAUCI	☐
	Sylvain RIVET	☐
TRESOR PUBLIC	Céline VENTURI	☐
CONSEIL REGIONAL	Céline HAYOT	☐
	Jeanne BENIHYA-VERDE	☒
CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAUCLUSE	Carole TOUTAIN	☐
	Lionel MARTIN	☐
CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ALPES DE HAUTE PROVENCE	Patrick MATHIEU	☐
		☐

OBJET DE LA DELIBERATION : budget du Parc – Décision modificative n° 1 (Annexe 3)

REFERENCE – NUMERO : N° 2024CS71

DOCUMENT(S) ANNEXE(S) : Annexe 3

RESULTAT DU VOTE : Adoption à l'unanimité

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le budget primitif 2024 adopté par délibération n°2024CS29 du 9 avril 2024 ;
Vu l'avis de la commission des Finances, en date du 5 novembre 2024
Considérant la nécessité de procéder à des ajustements des prévisions budgétaires en recettes et en dépenses afin de prendre en compte des éléments nouveaux non intégrés dans le budget primitif

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide

D'APPROUVER la décision modificative n°2024-1 telle qu'annexée et présentant l'équilibre suivant

DETAIL PAR SECTION		Investissement	Fonctionnement
Dépenses :	Ouvertures	71 920,00	79 564,00
	Réductions	29 500,00	54 834,00
Recettes :	Ouvertures	71 420,00	24 730,00
	Réductions	29 000,00	
Equilibre :	Ouv. - Red.		

EQUILIBRE

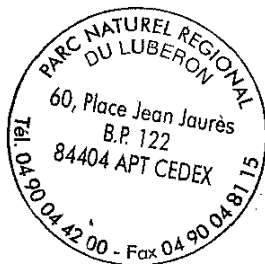
Solde Ouvertures	55 334,00
Solde Réductions	55 334,00
Ouv. - Réd.	

D'AUTORISER la présidente à signer les actes correspondants

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant la Présidente du Parc naturel régional du Luberon dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Conformément à l'article L 421-1 du Code de la Justice Administrative, un recours contentieux peut être introduit devant le Tribunal Administratif de Nîmes (16 Avenue Feuchères – CS 88010 – 30941 NIMES CEDEX 9) dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication de la présente décision ou à compter de la réponse du Syndicat mixte si un recours administratif a été préalablement déposé.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.



La Présidente

Dominique SANTONI